

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANE

Séance du 05 juin 2026
Délibération n°7-2

L'an deux mille vingt-six le cinq juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Marie-Christine GUALTER

Présents : Mrs BOTTAREL Sébastien, PEBE Jean-Marc, WEIHSS Pascal, CUGNO Adrien, GUILMARD Ludovic et MATEOS Yannick
Mmes GUALTER Marie-Christine, CUGNO Marielle, ARTIGUES Martine, ANNOVAZZI Christelle, ARGUESO GIMENEZ ORTIZ Jana, LAFFORGUE Marie-Ange, MENNAÏ Saha et PAVAN Eva

Absent excusé : FERRANDI Pierre

FERRANDI Pierre donne procuration à BOTTAREL Sébastien

Mme PAVAN Eva a été nommée secrétaire.

OBJET : ACQUISITION LICENCE IV

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune Mane est intéressée par l'acquisition d'une licence IV. Cette licence exploitée sur le territoire communal est en vente chez un mandataire judiciaire suite à une procédure de liquidation judiciaire sur la Commune.

Considérant :

- L'intérêt communal attaché au maintien d'une licence IV sur le territoire de la commune ;
- La nécessité de préserver l'attractivité et la vitalité commerciale du centre-bourg ;
- Le risque de disparition ou de transfert de cette licence hors de la commune en cas de non-acquisition ;
- Les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;
- Les dispositions du Code de la santé publique relatives aux débits de boissons et notamment aux licences de 4ème catégorie ;

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'acquérir la licence IV dépendant de la liquidation judiciaire
- D'autoriser cette acquisition auprès du mandataire judiciaire
- De fixer le prix maximal d'acquisition à la somme de 19 000 €
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition, notamment l'acte de cession, les pièces administratives et toutes formalités nécessaires
- De prévoir les crédits nécessaires au budget communal

Où l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'acquisition d'une licence de débit de boissons de 4ème catégorie dépendant de la liquidation judiciaire
- D'autoriser Madame le Maire à procéder à cette acquisition auprès du mandataire judiciaire, pour un montant maximal de 19 000 €.
- Madame le Maire à signer tous documents, actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La Maire

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 14+1 procuration
VOTES : Contre 0 Pour 15
Date de convocation : 29 mai 2026
Date d'affichage :
Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS

